



# **Pacte** **Ardennes**



**MARS 2019**

# Un Pacte qui engage l'État et tous les acteurs locaux en faveur du territoire ardennais

---

## Le contexte

Le département des Ardennes dispose de nombreux atouts. Son sol lui offre la possibilité de développer des pratiques agricoles variées et performantes, et ainsi de promouvoir le secteur agroalimentaire, de même qu'il lui offre une forêt dense, riche et réputée. Son histoire lui a permis d'acquérir des savoir-faire spécifiques, notamment dans la production métallurgique, la fonte ou la construction automobile. Son positionnement géographique, enfin, est particulièrement stratégique, lui offrant la possibilité de cultiver une image de territoire rural tout en étant proche de plusieurs grands centres de décisions urbains ; lui donnant par

ailleurs la possibilité de s'intégrer au cœur des dynamiques créées avec la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, et l'Allemagne, mais aussi avec les régions Île-de-France et Hauts-de-France.

Pourtant, les Ardennes souffrent d'une situation de fragilité démographique, économique et sociale, propre à un département situé au nord de la « diagonale du vide ». La population départementale diminue constamment suite à un solde migratoire fortement négatif, et à un solde naturel qui devient négatif. La désindustrialisation a sévi et le taux de chômage est élevé. La pauvreté économique est réelle, entraînant un sentiment de déclassement qui mine jusqu'à l'image que le ter-

ritoire a de lui-même. La rénovation des axes de communication doit se poursuivre, ainsi que leur développement pour permettre au territoire de s'affirmer au cœur de l'espace qu'il occupe. Si les perspectives qu'offre ce département sont nombreuses, elles restent trop souvent des promesses qui tardent à se concrétiser.

### **La démarche suivie**

Face à cette situation, la mobilisation collective de l'État, des collectivités territoriales et de tous les partenaires locaux est indispensable pour renouer avec le dynamisme et le développement.

Aussi, l'État s'est engagé à soutenir spécifiquement le département des Ardennes afin d'encourager la redynamisation économique et démographique du territoire. Cet engagement, formalisé à l'été 2018 par une lettre de mission du Premier ministre au préfet du département, a été confirmé par le Président de la République à Charleville-Mézières, le 7 novembre dernier.

Dès lors, les forces vives ardennaises se sont mobilisées de manières inédites. Plus de 730 per-

sonnes - élus, associations, acteurs socio-économiques, administrations - se sont réunies à travers 17 groupes de travail thématiques qui ont proposé plus d'une centaine de projets en faveur de la revitalisation du territoire. Après avoir établi un diagnostic partagé, puis s'accordant sur une vision pour les Ardennes à un horizon de dix ou quinze ans, les partenaires locaux et l'État ont identifié des projets concrets à soutenir en faveur du développement du territoire et qui sont formalisés dans le cadre de fiches-actions (FA) et fiches projets (FP) en fonction de leur état d'avancement.

La démarche qui a été initiée par le Pacte va se poursuivre à travers une gouvernance pérenne entre l'État, les collectivités territoriales et les partenaires locaux. Les fiches-actions retenues seront mises en œuvre rapidement, tandis que le travail réalisé autour des fiches-projets va être approfondi afin d'en préciser et de compléter tant le contenu que les modalités de réalisation.

# Quatre objectifs stratégiques définis collégialement

---

Le Pacte Ardennes s'appuie sur quatre objectifs stratégiques, qui ont été définis collégialement lors de la concertation menée avec l'État et les partenaires locaux, en cohérence avec les dispositifs d'accompagnement des territoires existants, tels que « Action cœur de Ville » ou encore « Territoires d'Industrie ». Chacune des fiches-actions annexées au présent document, et chacun des projets en cours de réflexion s'intègre dans l'un de ces axes.

## **Premier objectif : mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais**

Les Ardennes sont confrontées à des fragilités liées à l'emploi et à la formation : le taux de chômage est élevé, le niveau de formation est faible, le nombre de décrocheurs est important, et l'accès à la formation est difficile. Le Pacte prévoit donc de développer des initiatives concrètes en faveur des élèves ardennais de la maternelle jusqu'à l'université en passant par le renforcement de l'accueil des apprentis et l'élargissement de l'offre de formation afin notamment de permettre aux étu-

dants de rester dans le département. L'un des objectifs recherchés est également de faire des Ardennes un département pilote en matière d'innovations dans le domaine de l'enseignement.

Enfin, des mesures concrètes pour l'accompagnement vers le retour à l'emploi des ardennais éloignés du marché du travail ont été définies, notamment en direction des bénéficiaires du RSA.

## **Deuxième objectif : construire une valorisation d'excellence du patrimoine ardennais, bâti et naturel**

Le département des Ardennes se caractérise par une diversité de paysages remarquables, un riche patrimoine naturel, et un patrimoine historique inestimable. L'État et les partenaires locaux se sont entendus pour agir concrètement en faveur de la valorisation des atouts du territoire. Des initiatives novatrices vont être expérimentées spécifiquement dans le département comme la réhabilitation de l'habitat dégradé et la résorption des friches industrielles. Enfin, un chantier important de rénovation thermique des bâti-

ments publics et privés a été acté pour répondre aux défis de la lutte contre le changement climatique et de la précarité énergétique. Cette dynamique relancera l'emploi local dans le secteur du bâtiment.

La démarche vise autant à embellir les habitations, notamment leurs façades, qu'à protéger les paysages, en s'appuyant sur les démarches de planification, et sur l'élaboration de schémas territoriaux en s'appuyant notamment sur les travaux préparatoires des deux futurs SCOT qui vont très prochainement débiter. Des initiatives seront prises, également, afin de reconquérir les territoires délaissés, et de redynamiser les cœurs de ville.

### **Troisième objectif : donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours**

Le Pacte Ardennes prévoit des actions concrètes pour soutenir les filières économiques du territoire afin de renforcer son attractivité. L'objectif est de permettre à de nouvelles structures de s'implanter tout en assurant aux entreprises actuelles de se développer en lien avec les transitions et les mutations actuelles de notre société. En effet, les Ardennes disposent d'un précieux savoir-faire industriel qui est ancré dans son histoire et le pacte prévoit des efforts d'investissements pour accompagner la mutation vers l'industrie du futur.

Ainsi, l'une des actions phares du Pacte et vitale pour le département, porte sur le développement d'un

nouveau pôle technologique à partir de l'acquis que constitue la plateforme « Platinium 3D ».

De même, un accompagnement est prévu en faveur des agriculteurs ardennais vers le développement de la filière bio, en lien avec les nouvelles attentes des consommateurs. Il s'agira, également, de dynamiser la filière bois, et de s'appuyer sur le développement des énergies renouvelables. Les Ardennes doivent devenir pionnier en matière de méthanisation. En parallèle, le territoire a intérêt à s'appuyer sur les autres énergies renouvelables. Une réflexion pourra être menée sur une meilleure utilisation et régulation hydraulique de la Meuse. De manière générale, une stratégie volontariste de développement des énergies renouvelables sera poursuivie. Des actions concrètes en faveur du tourisme, autre levier majeur de l'économie ardennaise, vont être mises en œuvre afin de valoriser le patrimoine historique, naturel et culturel du département. Plusieurs projets touristiques de grande ampleur portés par des partenaires privés sont aujourd'hui en cours de finalisation, et seront accompagnés. Enfin, la valorisation de la dimension internationale et transfrontalière du département sera recherchée, à travers la réouverture de la couverture ferroviaire, l'appui renforcé sur la Meuse, fleuve international, l'apprentissage renforcé des langues étrangères, l'accueil d'internes belges, ou encore le développement d'une nouvelle offre médico-sociale.

#### **Quatrième objectif : accentuer les conditions du bien-vivre dans les Ardennes**

L'amélioration de l'accès des ardennais aux services publics est au cœur de l'ambition du pacte Ardennes. L'État et les acteurs locaux entendent moderniser les infrastructures de transports, développer l'offre médico-sociale en faveur d'un territoire riche et inclusif. Pour cela, des actions concrètes ont été définies pour renforcer la complémentarité entre l'offre de soins de proximité et l'offre hospitalière mais aussi sociale et médico-sociale. Au-delà, il convient également de faire en sorte que les Ardennais soient heureux de vivre dans leur département, et que ce dernier donne envie. L'une des ambitions du pacte est ainsi de promouvoir le département des Ardennes comme terre d'accueil des publics seniors grâce à une offre adaptée et de services dédiés.

La présence des services publics dans le territoire, et la présence d'établissements qui rayonnent au niveau régional voire national, à

l'image de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), installée à Charleville-Mézières, mérite d'être confortée. Lorsque cela est possible, les Ardennes sont volontaires pour accueillir les initiatives déployées sur le territoire régional comme national.

Le département des Ardennes déposera sa candidature dans le cadre d'appels à projets géographiquement localisés, comme ce sera le cas pour la construction d'établissements pénitentiaires expérimentaux centrés autour du travail.

Enfin, en tant que département frontalier, les Ardennes doivent se donner les moyens d'avoir des infrastructures en relation avec l'ambition que porte cette localisation. La confortation de la ligne ferroviaire Charleville-Mézières/Givet et sa prolongation vers Dinant, en lien étroit avec les autorités belges compétentes, sont des initiatives indispensables. Le Pacte se propose également d'étudier l'opportunité d'une ligne ferroviaire Carignan-Sedan-Luxembourg.

# Les modalités de pilotage et de suivi du Pacte

---

Inédite, la gouvernance mise en place dans le cadre du Pacte Ardennes entre l'État, les collectivités territoriales et les différents partenaires va se poursuivre après la signature. Celle-ci a pour vocation de faire aboutir le plus grand nombre possible de fiches projets en fiches actions, à s'assurer de l'avancement des fiches actions et enfin, à faire émerger de nouvelles propositions de fiches projets.

Par ailleurs, les effets de la démarche mise en œuvre s'inscrivent nécessairement dans la durée. Elle repose sur la mise en place d'une animation et d'une gouvernance spécifiques, qui s'appuieront de façon pérenne sur trois niveaux.

## **Le pilotage au quotidien par le préfet de département**

Le Pacte sera piloté au quotidien et au plus près par le préfet de département. Il bénéficiera de l'appui des services régionaux, placés sous l'autorité du préfet de région, et des apports de la future Agence nationale de cohésion des territoires, les Ardennes constituant un territoire expérimental de son fonctionne-

ment territorial. Dans l'attente de la mise en place de l'Agence nationale de cohésion des territoires, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) continuera à apporter soutien et appui au préfet de département.

Le préfet des Ardennes sera épaulé dans cette mission par un directeur de projet à qui il confiera une lettre de mission, et qui sera en outre spécifiquement chargé, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires du Pacte, du suivi des engagements pris et de la poursuite des travaux sur les réflexions encore en cours.

## **Le comité directeur**

Un comité directeur sera mis en place et se réunira au moins deux fois par trimestre. Il associera autour du préfet de département, les représentants des principaux partenaires du Pacte, notamment les grandes collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil départemental, EPCI à fiscalité propre, etc.), ainsi que les grands acteurs associés, comme la chambre économique, l'université de Reims Champagne-Ardenne, la Banque des territoires ...

Le SGARe Grand Est et le CGET seront membres de plein droit de cette instance. En lien avec le SGARe, ce dernier appuiera le préfet de département dans le cadre des discussions que celui-ci serait le cas échéant conduit à mener avec le niveau national.

Il sera chargé de réaliser des points réguliers sur la mise en œuvre des actions du Pacte, d'évoquer les difficultés éventuelles, et de formuler toutes propositions utiles pour faire aboutir de nouvelles fiches-actions.

Les fiches-action nouvelles faisant uniquement appel à des financements ou modalités de mise en œuvre au plan local (départemental et régional) seront validées en comité directeur.

#### **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage comprendra l'ensemble des parties prenantes au Pacte (collectivités territoriales, re-

présentants des milieux socio-économiques du département, des groupes de travail, etc.), et les membres du comité directeur.

Il se réunira au moins une fois par semestre sous l'autorité du préfet des Ardennes pour présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du Pacte, vérifier l'efficacité des projets à partir d'une évaluation tant quantitative que qualitative, soulever toutes propositions utiles, et, le cas échéant, formuler toutes propositions en vue d'une réorientation des actions retenues.

Le Pacte fera enfin l'objet d'un avenant global en 2021.

Enfin, une analyse quantitative et qualitative plus complète des actions menées dans le cadre du Pacte sera réalisée par un organisme extérieur au 1er semestre 2022.



# Acte d'engagement

---

## **Les signataires,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la lettre de mission du Premier ministre au préfet des Ardennes en date du 23 août 2018,

Convient ce qui suit :

### **Article 1**

Les signataires du présent Pacte prennent acte des objectifs, actions et projets proposés dans le présent document.

Ils s'engagent à travailler sur un portage commun de la démarche, et à poursuivre les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences et de leurs programmes d'investissement et de fonctionnement.

### **Article 2**

Les signataires du présent Pacte s'engagent, chacun dans le cadre de ses compétences, à mettre en œuvre les fiches « action » en annexe. Le maître d'ouvrage, explicitement mentionné par la fiche « action », est

responsable de sa mise en œuvre et de la mobilisation des différentes parties prenantes. Les différents financeurs sont engagés à hauteur des montants mentionnés par les fiches « action », sous réserve du bon aboutissement des procédures d'engagement de crédits auxquels ils sont soumis.

### **Article 3**

Les signataires du présent Pacte s'engagent à poursuivre le travail sur les différentes fiches « projet » avec l'objectif de les transformer en fiches « action », dès lors qu'un consensus aura été atteint et que l'intégralité du financement aura été identifiée. Ils participeront à la démarche de gouvernance proposée autour du préfet des Ardennes.

### **Article 4**

Les signataires du présent Pacte sont, chacun pour ce qui les concerne et sous la coordination du préfet des Ardennes, conjointement chargés de l'exécution du présent accord.

Fait à Charleville-Mézières, le 15 mars 2019

EN PRÉSENCE DE

**Madame Agnès BUZYN**  
Ministre des Solidarités et de la Santé



**Monsieur Sébastien LECORNU**  
Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales chargé des collectivités territoriales



SIGNATAIRES



**Monsieur Jean ROTTNER**  
Président du Conseil régional  
Grand Est

**Monsieur Pascal JOLY**  
Préfet des Ardennes



**Monsieur Noël BOURGEOIS**  
Président du Conseil départemental  
des Ardennes



**Monsieur Renaud AVERLY**  
Président de la Communauté de communes  
du Pays Rethelois



**Monsieur Boris RAVIGNON**  
Maire de Charleville-Mézières  
Président d'Ardenne Métropole



**Monsieur Bernard DEKENS**  
Président de la Communauté de communes  
Ardenne Rives de Meuse



**Monsieur Régis DEPAIX**  
Président de la Communauté de communes  
Vallées et Plateau d'Ardenne



**Monsieur Bernard BLAIMONT**  
Président de la Communauté de communes  
des Crêtes Préardennaises



**Monsieur Francis SIGNORET**  
Président de la Communauté de communes  
de l'Argonne Ardennaise



**Monsieur Didier HERBILLON**  
Maire de Sedan



**Madame Hélène INSEL**  
Rectrice de l'Académie de Reims  
et Chancelière des Universités



**Monsieur Géraud SPIRE**  
Président de la Chambre de commerce  
et d'industrie des Ardennes



**Monsieur Guillaume GELLE**  
Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne



**Monsieur Daniel GILLET**  
Président de la Communauté de communes  
des Portes du Luxembourg



**Monsieur Miguel LEROY**  
Président de la Communauté de communes  
Ardennes Thiérache



**Monsieur Denis LOURDELET**  
Maire de Carignan



**Monsieur Patrick FRANCOIS**  
Directeur régional Grand-Est  
à la Banque des Territoires Caisse des dépôts



**Monsieur Benoît DAVE**  
Président de la Chambre d'agriculture  
des Ardennes